SOCIETE ASN :

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2018

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

SOMMAIRE :

I. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION.....3

II. LES DROITS DE L'HOMME.....4

III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....5

IV. L'ENVIRONNEMENT.....8

V. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....9

I. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Organisation des Nations Unies
Monsieur le Secrétaire Général
Global Compact Office
NY 10017
NEW YORK

La société Alpes Savoie Nettoyage est une entreprise prestataire de services, dans le domaine de la propreté et du multiservices, implantée en région Rhône-Alpes depuis 1971.

Notre société adhère au Pacte Mondial et soutient ses principes depuis 2009.

Nous réexprimons notre volonté à ce jour d'intégrer les principes du Pacte Mondial dans la stratégie de l'entreprise et de de la communiquer afin d'insuffler une dynamique à nos partenaires.

Ainsi, la société Alpes Savoie Nettoyage renouvelle son engagement envers les principes du Pacte Mondial pour l'année 2018, et entend les communiquer à tous ses collaborateurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos respectueuses salutations.

Le 18 septembre 2018
Mr MARTINEZ Patrick
Président

II. LES DROITS DE L'HOMME

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

- La politique d'ASN dans le domaine des droits de l'homme :

✓ ***Respect du Code du Travail et du droit Français*** : notre entreprise est une **société régionale,** dont la majorité des fournisseurs (produits, matériels) sont également implantés sur le **territoire français**.

Notre société évolue avec la règlementation française.
Nous respectons donc fortement les valeurs et les droits de notre pays, et par extension : respect des droits, des libertés de chacun et répression des discriminations.

III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- La politique d'ASN concernant le droit de négociation collective:

Ce droit est respecté tel que le prévoit le Code du travail.
Le CHSCT et les représentants du personnel sont intégrés dans les décisions et les actions concernant la formation et la santé et sécurité au travail.

- La politique d'ASN dans le domaine des conditions de travail, du travail forcé et du travail des enfants :

Chaque salarié est recruté conformément au Code du Travail.
Chaque salarié est rémunéré pour le travail fourni, conformément au Code du Travail.
Notre entreprise respecte la convention collective de la branche pour l'application du droit.

- La politique d'ASN dans le domaine de la discrimination en matière d'emploi et de profession et plus largement en terme de conditions de travail:

- ***Egalité professionnelle hommes / femmes*** : notre société est adhérente auprès de la FEP (Fédération des Entreprises de Propreté).
  *Cette fédération permet, entre autre, le conseil juridique des entreprises adhérentes, notamment la communication des grilles de salaires et celle des accords de branche. En tant qu'adhérent, nous ne pouvons que respecter la bonne application de ces grilles et donc tendre à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

  *La répartition des effectifs sur les deux années précédentes se fait de la façon suivante :

	OUVRIERS		EMPLOYES		MAITRISES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
2017	17%	83%	12%	88%	67%	33%
2018	17%	83%	14%	86%	69%	31%

La part de la proportion de femmes est importante chez les ouvriers et employés, nous tendons vers une stabilisation pour cette répartition chez les agents de maîtrise.
Nous travaillons sur un **plan d'actions concernant l'égalité professionnelle hommes/femmes**.

- ***Travailleurs handicapés*** : nous remplissons notre obligation concernant l'emploi de travailleurs handicapés **à hauteur de 67%**.

- ***Répartition CDD/CDI*** : le but est de favoriser l'emploi pérenne, donc le CDI.
  Notre répartition CDD/CDI est la suivante :

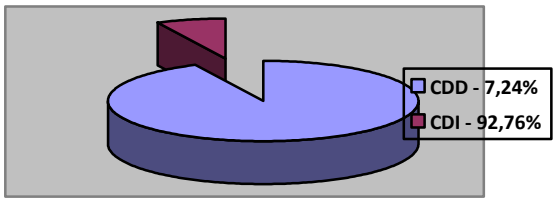

- ***Politique de formation et d'évolution***: notre politique de formation est maintenue avec la réforme concernant la formation professionnelle : toute demande de formation est entendue et étudiée. Chaque salarié peut être assisté d'une aide de l'entreprise pour créer son Compte Personnel Formation.

Le plan de formation est établi annuellement mais reste souple en cas de besoin ou d'intégration de nouveaux sites.

Nous tendons vers un taux de réalisation de **90 à 100%** des formations par rapport au prévisionnel établi l'année précédente en 2017-2018.

Taux de réalisation formation	2016	2017
	60%	100%

- ***Organisation du temps de travail*** : chaque nouveau site mis en place et donc chaque reprise de salarié est étudié de façon à : lutter contre le travail isolé (étude de faisabilité avec le client pour passer le travailleur en journée), vérifier la répartition des tâches entre agents (établissement de fiches de poste).
  Notre objectif est de diminuer la précarisation en confiant des chantiers supplémentaires aux agents qui le souhaitent.

  *Des fiches de souhaits sont envoyées **une fois/an** aux salariés afin d'étudier leurs souhaits dans but de concilier vie familiale et professionnelle.

- ***Santé et sécurité au travail :*** un coordinateur santé et sécurité est chargé de la mise en œuvre de la politique santé et sécurité au quotidien.
  *L'objectif visé est de réaliser une analyse de risques dès l'ouverture d'un chantier.

  *Notre politique de prévention des risques professionnels a pour but d'évaluer les risques sur le terrain, de les prévenir.
  Environ 60% des incidents ou accidents sont étudiés afin de mettre en place des mesures d'amélioration, le but étant de tous les étudier à terme.

*Une action de **formation au risque routier** a été réalisée en 2018 avec tous les conducteurs de véhicules de société, avec pour objectif d'en refaire une par an.

*Actions de formation interne à la sécurité : **80% des techniciens ont eu une formation globale à la sécurité en 2017**. L'objectif étant de réitérer chaque année ces actions avec intégration de retour d'expérience.

IV. ENVIRONNEMENT

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- La politique d'ASN concernant l'environnement et le développement durable:

- ***Dématérialisation*** :
  *Notre politique de dématérialisation perdure puisque l'utilisation de tablettes numériques pour les encadrants continue. Tout est réceptionné en temps réel (mails, contrôles) sans nécessité de papiers ou de se déplacer devant un poste informatique fixe.
  *Les réponses aux appels d'offre sont **entièrement dématérialisées** depuis le début d'année, donc bien avant l'obligation légale d'octobre 2018.

- ***Gestion du papier*** : nous avons **un bac de recyclage** dans chaque imprimante pour utiliser le papier recyclé.

- ***Produits ECOLABEL*** : nous proposons systématiquement à nos clients des produits ECOLABEL. Pour plus de **30%** de nos clients, nous utilisons ce type de produits.

- ***Référencement fournisseurs*** : nous maintenons notre politique de référencement fournisseurs en local, dans la mesure du possible, entre autre dans le but d'agir pour le développement local.
  Plus de la moitié de nos fournisseurs sont dans un rayon de **moins de 100 km.**

- ***Politique énergie (eau-électricité)*** **:**
  La consommation des énergies **se maintient sur les 3 dernières années.**

Consommation eau + électricité	2016	2017	2018
Montant € siège	3 537€	3 042€	3 092€

- ***Gestion des déchets*** : nous maintenons le tri des déchets et des 5 flux dans nos bureaux : selon la règlementation de juillet 2016.

- ***Veille technique*** : le service de veille technique fourni par notre branche nous permet d'essayer et d'utiliser du matériel nouveau, respectueux de l'environnement.

V. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Rappel des principes du Pacte Mondial :

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fond et les pots de vin.

- La politique d'ASN concernant la corruption:

*Les référencements de nos fournisseurs principaux (produits, matériels) suivent une **instruction de référencement** basée sur des critères techniques, qualitatifs et de prix, ce qui laisse peu de place à des pratiques corrompues. Nous maintenons toujours ce principe.

Nous avons, pour la plupart des achats importants, **deux fournisseurs référencés au minimum** :
-produits, matériel
-assurances
-cartes carburants
-formations

Ce référencement est relancé régulièrement afin d'éviter toute pratique illégale.

*Les mouvements financiers sont **centralisés** (un service comptable), aucune circulation d'argent liquide ne se fait.
L'accès aux cartes bancaires et chéquiers est restreint.